

1- TITRE DU PROJET

Projet de valorisation des produits forestiers non ligneux en faveur des femmes vulnérables, y compris les femmes et jeunes filles autochtones pygmées à Kalonge dans la province du Sud-Kivu.

2- ZONE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET : Territoire de KALEHE au Sud-Kivu, dans la localité de Kalonge.

3- PAYS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET : République démocratique du Congo

4- DUREE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET : 9 mois

5- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'égalité des sexes constitue un objectif explicite des stratégies de développement du gouvernement congolais, mais elle constitue également le 5^{ème} Objectif du Développement Durable (ODD5) de l'Organisation des Nations Unies. Des progrès importants ont été réalisés par le gouvernement congolais pour essayer d'atteindre cet objectif au pays. Cependant, le pourcentage des femmes n'ayant pas accès à l'emploi formel reste élevé, et cela ne fait qu'exacerber la pauvreté, les inégalités entre les sexes et la vulnérabilité des femmes. Les femmes rurales de Kalonge dans le territoire de Kalehe au Sud-Kivu sont particulièrement touchées ; sans accès au capital agricole, elles ont du mal à produire suffisamment pour satisfaire leurs besoins et ceux de leurs familles. Les femmes autochtones pygmées sont encore plus vulnérables car la plupart n'ont pas accès à la terre et ne sont pas capables de trouver un emploi rémunéré.

Pourtant, la zone Kalonge où vivent ces femmes renferme une grande diversité biologique, et de nombreux produits forestiers non ligneux y sont exploités et consommés traditionnellement, soit comme aliments, épices ou dans la phytothérapie. C'est par exemple l'ésese (dit 4 côtés), le poivre noir, la caroube, la maniguette, etc. Cette zone a été choisie pour plusieurs raisons : (i) premièrement parce que c'est une zone forestière avec un grand potentiel productif des PFNL et qu'elle ne dispose pas encore d'aucune unité de transformation et de conservation de ces produits. (ii) deuxièmement parce que c'est une zone où ces produits sont déjà exploités et consommés localement dans les ménages mais sans mesure de transformation pour la vente à grande échelle.

Les produits forestiers non ligneux constituent déjà pour la population locale une source supplémentaire de protéines :

- Le poivre noir est souvent cueilli, séché et moulu, puis utilisé comme épice et dans les soins thérapeutiques ;
- Les graines de caroubes sont transformées en une pâte appelée localement « kindakinda ». Le procédé de transformation consiste à extraire les graines et à les chauffer sur un feu doux. Une fois que les graines changent de couleur, elles sont broyées dans un mortier et on obtient ainsi une pâte de texture molle. Cette pâte est ensuite consommée pour accompagner les patates douces ou le manioc ;
- La maniguette est utilisée au niveau local pour produire du jus et du vin mais également comme épice pour parfumer les sauces ;

- Les graines du « 4 côtés » moulues sont utilisées comme épice et pour des soins thérapeutiques.

Force est de constater que ces différents produits sont également consommés dans les grandes villes telles que Bukavu et Goma comme **épices** ; et sont majoritairement importés d'Asie et d'Afrique de l'ouest. Pourtant ils existent en quantité dans nos forêts mais leur valorisation fait défaut. Malgré ces intéressantes perspectives qu'elle offre, la filière des PFNL est handicapée par plusieurs contraintes, notamment le manque de technologie et de matériels adéquats pour la transformation et la conservation des produits.

Les entretiens avec les femmes du milieu ainsi que les autorités locales ont révélé que les PFNL occupent une place remarquable dans l'alimentation des ménages ; la plupart des ménages les utilisent comme suppléments alimentaires et comme épices. Ces entretiens ont permis de répertorier les besoins suivants :

- Besoin d'obtenir des équipements modernes pour transformer ces produits et les écouler dans les grandes villes ;
- Besoin d'une formation en transformation des PFNL selon des procédés plus modernes.

Promouvoir le développement et la transformation des PFNL en faveur des femmes vivant à proximité des forêts permettrait de répondre de manière holistique à plusieurs défis : la crise économique affectant les femmes rurales, la crise alimentaire, ainsi que la destruction des ressources forestières à des fins économiques (particulièrement les arbres). Cela permettrait en outre aux femmes bénéficiaires de gagner des revenus à travers les PFNL et de surmonter les chocs économiques.

Pour cela, le projet aura concrètement cinq volets : (i) le premier volet consistera à former les femmes et jeunes filles (plus de 18 ans) en techniques de transformation des produits forestiers non ligneux, particulièrement le poivre noir, l'ésece dit « 4 côtés », la maniguette et la caroube ; (ii) le deuxième volet consistera à structurer ces femmes en coopérative économique des femmes ; (iii) le troisième volet consistera à octroyer à ces femmes réunies en coopérative des équipements pour la transformation, le conditionnement, la conservation et la commercialisation des PFNL ; (iv) le quatrième volet consistera à accompagner techniquement ces femmes dans la transformation des PFNL pour s'assurer que les bénéficiaires deviennent techniquement indépendantes après le projet ; et (v) Vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL.

6- Bénéficiaires

Les bénéficiaires directes sont au nombre de 120 femmes vivant à proximité de la forêt, y compris les femmes autochtones pygmées. Les bénéficiaires indirects sont les membres des familles de ces femmes, estimés à 650 personnes, mais également la population de ce milieu (estimée à 105 000 personnes) qui aura désormais des produits forestiers non ligneux de qualité à travers le projet.

Inclusion des femmes vivant avec handicap : Dans l'enregistrement des femmes bénéficiaires, on veillera à ce que les femmes et jeunes filles vivant avec handicap (toute sorte d'handicap) soient incluses et bénéficient pleinement du projet tant dans la formation et l'octroi des matériels que

dans les activités du projet afin de gagner un salaire / prime en participant aux travaux du projet. C'est ainsi que lors du de l'enregistrement et lors du recrutement local du personnel, les femmes vivant avec handicap auront leur place.

7- Objectifs spécifiques du projet

- Assurer un revenu aux femmes bénéficiaires à travers des activités génératrices de revenu liées aux PFNL ;
- Promouvoir et développer la filière PFNL par la transformation, la conservation, le conditionnement des PFNL.
- Contribuer à la gestion durable des PFNL dans la zone de Kalehe ;

8- Résultats attendus

Les femmes bénéficiaires ont une activité génératrice de revenu et gagnent au moins 100\$ par mois

- 120 femmes augmentent leurs revenus et renforcent leur résilience aux crises économique et alimentaire grâce à des activités génératrices de revenus favorables à l'environnement à savoir l'exploitation, la transformation et la vente des PFNL.
- Les femmes bénéficiaires gagnent 100\$ par mois grâce à l'exploitation, la transformation et la commercialisation des PFNL.

Promouvoir et développer la transformation, la conservation et le conditionnement des PFNL

- Une unité de transformation implantée en faveur des femmes bénéficiaires ;
- 120 femmes sont formées en transformation des PFNL, en entreprenariat et gestion durable des PFNL ;
- Les femmes bénéficiaires sont structurées en coopérative pour la formalisation de leurs activités.

Les communautés locales sont sensibilisées sur la conservation et la gestion durable des PFNL

- 4 campagnes de vulgarisation et sensibilisation sur la gestion durable des PFNL sont organisées ;
- 4 émissions diffusées sur la radio locale sur les PFNL ;
- 10 000 personnes touchées par les campagnes de sensibilisation sur les médias.

9- Activités prévues

Les activités clés du projet sont :

- Sensibiliser les femmes bénéficiaires et les leaders locaux : la sensibilisation se fera dès que le financement sera octroyé. Elle se fera en collaboration avec les autorités

locales dans le but d'annoncer aux bénéficiaires et à la population les modalités du projet, ses objectifs, son calendrier, son bailleur, etc.

- Identifier et sélectionner 120 femmes bénéficiaires. Cette opération devra se faire dans une approche participative à travers laquelle les femmes, les filles, les femmes vivant avec handicap, les femmes pygmées seront impliquées. Cette activité se fera avec l'accompagnement des autorités locales.
- Former les bénéficiaires en techniques de transformation des PFNL.
- Sensibiliser les bénéficiaires et la communauté locale sur la gestion durable des PFNL.
- Installer une unité de transformation des PFNL en faveur des 120 femmes bénéficiaires.
- Remise de l'unité de transformation aux bénéficiaires ;
- Structurer les femmes bénéficiaires en coopérative des femmes entrepreneures, dans le but de pérennisation et formalisation de leurs activités.
- Assurer le suivi et l'accompagnement des femmes bénéficiaires dans l'exploitation, la transformation et la commercialisation des PFNL ;
- Assurer le suivi et l'évaluation finale du projet

10- Politique du projet en matière de Genre

Ce projet vise à atteindre la pleine participation de la femme et de la jeune femme aux activités afin que leurs ménages bénéficient de la sécurité économique, alimentaire et nutritionnelle. A cette fin, pour limiter les externalités négatives ou contraintes qui pourraient entraver la participation des femmes aux activités le projet entend particulièrement :

- Avoir un focus spécifique sur le respect du genre dans l'exécution des activités, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel à la participation des femmes ;
- Favoriser l'accès des femmes et des jeunes filles aux formations sur la transformation des PFNL et sur l'entreprenariat ;
- Veiller que les arrangements de projet (composition de l'équipe de projet, recrutement du personnel) prêtent attention à l'équité du genre, aux aspects d'autonomisation des femmes ainsi qu'à la participation de la main d'œuvre locale, particulièrement les femmes ;
- Pour limiter la réticence des hommes, ceux-ci seront sensibilisés sur le projet, ses modalités, ses objectifs et l'avantages pour leurs épouses de bénéficier de ce projet. Une forte sensibilisation sur la masculinité positive est prévue dans le cadre de ce projet.

- Pour faire face aux problèmes de transport, il est prévu des frais de transport dans le projet pour les bénéficiaires lors des séances de formation et des ateliers de lancement et clôture du projet.
- Enfin, le projet bénéficiera de la présence permanente de la spécialiste de PADC RDCongo en matière de genre pour sensibiliser et former l'équipe du projet et les partenaires d'exécution en matière de genre et de protection contre les exploitations et abus sexuels.

11- Mise en œuvre du projet

a) Phase préparatoire et de lancement de l'intervention

Recrutement et formation de l'équipe du projet

Le recrutement du personnel du projet constituera l'une des premières étapes de la mise en œuvre de l'intervention. Le recrutement se fera localement, c'est-à-dire dans la zone d'intervention. Toutefois on pourra faire appel à des personnels délocalisés, notamment pour les postes demandant des compétences spécifiques et difficiles à trouver localement.

Sécurité et dignité des bénéficiaires : On veillera à l'intégration des principes de protection dans le projet. Pour le « do no harm » le site du projet (lieu des formations et d'implantation de l'unité de transformation) devra être accessible aux femmes bénéficiaires, c'est-à-dire situé non loin de leurs milieux d'habitation. Ainsi, le site du projet permettra aux bénéficiaires d'être dans un rayon ne dépassant pas 5km. Pour assurer la dignité des bénéficiaires, les PFNL qui seront transformés sont uniquement ceux qui sont déjà consommés ou utilisées dans le milieu. Les entretiens avec les bénéficiaires nous ont permis de répertorier quatre principaux : l'ésese, la caroube, la maniguette et le poivre noir. Ces 4 produits sont abondants dans la zone et sont consommés au niveau local.

Assurer l'accès significatif des bénéficiaires : Comme dit précédemment, on veillera à ce que les catégories des femmes les plus marginalisées soient incluses dans le projet, comme bénéficiaires et comme agents du projet. Ces catégories marginalisées sont particulièrement les femmes vivant avec handicap et les femmes pygmées. Les personnes à mobilité réduite (avec handicap physique) recevront des frais de transport pour faciliter leur aller et retour aux différentes séances de formation.

Assurer la redevabilité : Nous nous devons d'être redevables envers les femmes vulnérables que nous allons servir, et envers toute la communauté. Ainsi, des mécanismes seront mis en place pour assurer le retour d'information et permettre la circulation de l'information entre la coordination du projet et les bénéficiaires. Cela se fera de la manière suivante : (i) des réunions hebdomadaires et mensuelles sont prévues entre la coordination du projet, les autorités locales et la société civile dans le but de faire le feedback sur l'évolution du projet et éventuellement de collecter les points de vue des représentants des bénéficiaires et des autorités locales ; (ii) des boîtes de suggestion seront installées au bureau du projet pur que toute personne de la communauté et toute bénéficiaire contrariée par rapport au projet y dépose sa plainte. Nous prévoyons également un système de traitement de ces plaintes, avec le cas échéant un personnel (ou un membre de la communauté) en charge de les collecter et d'informer sur la marche à suivre. Ce mécanisme de plainte générera aussi les plaintes des bénéficiaires qui se sentirait non satisfaits du projet ; (iii) informer les bénéficiaires et la communauté dès le début sur la nature du projet, le montant du financement, la nature des kits, le bailleur,

etc. ; (iv) mener des enquêtes de satisfaction : en tant qu'acteurs clés du projet, les bénéficiaires auront la parole pour donner leur point de vue par rapport au projet.

Assurer la participation et l'autonomisation : Dans l'objectif d'assurer la pleine participation au niveau local, le recrutement sera local, sauf pour les postes qui demandent une certaine expertise qu'on ne peut pas trouver dans le milieu du projet. C'est seulement pour ces postes d'expertise qu'on recourra au personnel venant de la ville de Bukavu. Le reste de la main d'œuvre sera local. On compte également faire participer pleinement les autorités locales et la société civile. Les différentes formations devront permettre aux bénéficiaires d'assurer leur autonomisation même après le projet.

Approche fondée sur les droits de l'homme, et contribution aux ODD : Le projet a vocation à renforcer les capacités des bénéficiaires pour lutter contre la pauvreté et à l'insécurité alimentaire des ménages : il contribue donc à la mise en œuvre des ODD 1, 2 et 8 qui visent l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim et l'accès aux emplois décents. Des opportunités d'emplois rémunérés et d'entrepreneuriat seront créées pour les femmes et jeunes filles à travers la dotation des bénéficiaires d'une unité moderne de transformation des PFNL, en vue de la commercialisation des produits finis sur le marché. Cette activité sera une source de revenus pour chaque femme bénéficiaire et assurera les besoins vitaux de leurs ménages : santé, éducation des enfants et disponibilité des produits de première nécessité.

b) Moyens techniques

Les moyens techniques sont exclusivement les matériels et équipements techniques qui seront utilisés dans la formation et pour la dotation aux femmes bénéficiaires en vue de la transformation des PFNL.

Ces équipements sont :

- 1 moulin à meules pour la mouture des produits.
- 2 cuisinières.
- Marmites.
- Emballages et étiquettes.
- 1 torréfacteur.
- Tables.
- Armoires et étagères.
- Bâches en plastique pour étaler les amandes et les noix (sert d'interface entre la terre et les produits à sécher).
- Caisses ou plastiques pour le transport des produits.
- Bassines plastiques.
- Fûts plastiques avec couvercles.
- Seaux simples (en plastique dur, contenant 15 à 20 litres).
- Bidons vides (20 litres).
- Couteaux.
- 500 masques.
- 10 blouses et bonnets en tissu pour le personnel.
- 1 pasteurisateur.

- 1 thermomètre plongeur.
- 2 balances.
- 1 frigo
- Une unité de production d'énergie solaire

c) Supervision et rapportage : A toute réception des fonds, PADC RD Congo fournira une confirmation écrite de la réception des fonds. Un rapport narratif et financier détaillé sera fourni au bailleur à la fin de chaque phase d'opérations. Au terme de chaque semestre, PADC RD Congo fournira un rapport détaillant les interventions et le bilan des réalisations dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date d'achèvement des activités. Ces rapports seront préparés par PADC RD Congo et intègreront aussi les éléments financiers avec pièces justificatives à l'appui. Au milieu du projet, un rapport de mi-parcours sera présenté et un rapport final à la fin du projet. Le bailleur devra faire des missions de supervision de terrain, conjointement avec PADC RD Congo.

d) Composantes du projet

Le projet comprend 3 composantes : (i) *la sensibilisation* ; (ii) *la formation* ; (iii) *l'installation de l'unité de transformation, couplée au démarrage de la transformation des PFNL et à la structuration des bénéficiaires en coopérative*.

Composante 1. Sensibilisation

Dans cette composante le projet prévoit de mener des sensibilisations auprès des autorités locales, des femmes bénéficiaires et du public sur le projet. Ils devront être informés sur le bailleur, le financement, les objectifs du projet, la nature de l'aide, etc. On compte également mener des sensibilisations sur la consommation et la gestion durable des PFNL. Ces sensibilisations se feront par des focus groupes et par la diffusion d'émissions et spots publicitaires sur les radios locales.

Les activités liées à cette composante sont :

- Sensibilisation des bénéficiaires et autorités locales sur le projet à travers des ateliers ;
- Diffusion d'émissions et spots radiodiffusés ;
- Organisation des sensibilisations de masse sur la gestion durable des PFNL.

Composante 2. La formation

Le projet adopte une approche d'autonomisation des femmes à travers des formations qui leur permettront de devenir autonomes et de gagner des revenus. Les bénéficiaires seront formées en plusieurs thématiques :

- Transformation des PFNL : cette formation prendra 3 mois avec des thématiques techniques sur la transformation et le conditionnement des PFNL, la gestion durable des PFNL. Elle se fera par groupes de 40 bénéficiaires. La formation théorique sera accompagnée des exercices pratiques de transformation des PFNL.
- Entreprenariat : les bénéficiaires seront formées pour acquérir les bases élémentaires de l'entreprenariat, de la gestion financière et les notions de

commerce et de marketing. L'objectif est de professionnaliser les bénéficiaires dans l'entreprenariat à travers le métier des PFNL.

Les activités clés de cette composante sont :

- La formation en transformation des PFNL ;
- La formation en gestion durable des PFNL ;
- La formation en entreprenariat ;
- Les exercices pratiques de transformation.

Composante 3. L'installation de l'unité de transformation, couplée au démarrage de la transformation des PFNL et à la structuration des bénéficiaires en coopérative

Il s'agit spécifiquement d'installer une unité de transformation en faveur des bénéficiaires. Une fois l'unité installée, les femmes bénéficiaires démarreront effectivement les activités de transformation des PFNL et leur commercialisation. Ensuite on démarrera le processus de formalisation de leurs activités à travers la structuration des femmes en coopérative. Une coopérative sera créée et des documents légaux acquis. Un comité de gestion sera mis en place à travers un vote et ensuite les membres du comité recevront une formation sur la gestion d'une coopérative.

Activités de la composante 3 :

- Acquisition des matériels par appel d'offre ;
- Installation des matériels ;
- Activités de transformation ;
- Suivi technique des bénéficiaires dans leurs activités ;
- Acquisition des documents légaux pour la formalisation des activités des femmes bénéficiaires ;
- Election et mise en place des comités de gestion de la coopérative ;
- Formation des membres des comités dans la gestion d'une coopérative.

e) Suivi-Evaluation

Les différentes activités retenues dans le cadre de ce projet se feront selon une gestion orientée vers les résultats. On mettra en place une ou plusieurs enquêtes post-exécution afin d'évaluer les améliorations intervenues grâce aux formations des femmes bénéficiaires, aux sensibilisations et aux activités de transformation des PFNL. Les enquêtes de suivi-évaluation permettront de voir si les objectifs de départ ont été atteints. Les indicateurs de performance du projet seront communiqués grâce aux rapports réguliers et bulletins d'information que PADC RD Congo fournira au bailleur et à d'autres partenaires. Ces rapports indiqueront le nombre de bénéficiaires touchés par les formations et les sensibilisations, la quantité et la nature d'équipements acquis et fournis aux bénéficiaires, etc.

Le suivi des activités sera fait à travers un suivi de proximité par l'équipe de PADC RD Congo conjointement avec les autorités locales, le comité des bénéficiaires et l'équipe

qui sera déléguée par le bailleur. Les données relatives aux activités du projet seront collectées et rapportées mensuellement par PADC RD Congo. Des rapports trimestriels et semestriels (Narratifs et financiers) seront transmis au bailleur et un rapport final à la fin du projet.

Plusieurs types de suivi seront mis en place :

- **Un suivi de l'état d'avancement du projet** évaluera continuellement l'impact et les changements apportés par le projet, selon les résultats. Afin de pouvoir suivre ces résultats, une référence initiale sera définie dans ce projet pour mieux constater l'évolution en comparant les résultats du suivi avant-projet et après-projet.
- **Un suivi financier** examinera si les dépenses sont conformes aux prévisions du projet tout en analysant le coût réel des activités et des matériels par rapport à ceux prévus dans le budget. Ceci sera fait par le biais d'un suivi budgétaire en coordination avec l'équipe du département Finance et Administration.
- **Un suivi des bénéficiaires** analysera la perception et la satisfaction des bénéficiaires par rapport avec la formation, la sensibilisation, les matériels reçus, etc. En tant qu'acteurs clés du projet, les bénéficiaires auront la parole pour donner leur point de vue par rapport au projet.

Une enquête initiale fournira un état des lieux avant le lancement des activités du projet et donnera les valeurs pour les indicateurs avant le début des opérations. Elle fournira des données de référence auxquelles on comparera les données des enquêtes finales.

Plusieurs méthodologies seront utilisées pour réaliser le suivi et évaluation :

- ✓ Entretiens individuels
- ✓ Enquêtes/entretiens avec les femmes bénéficiaires
- ✓ Entretiens avec les autorités locales
- ✓ Observation

f) Visibilité du projet

Il est prévu de produire des vidéos et des photos en rapport avec le projet pour augmenter sa visibilité. Ces images et tous les rapports seront postées sur le site internet de l'organisation PADC RD Congo <https://www.padc-rdcongo.org> ainsi que sur les réseaux sociaux de l'organisation <https://www.facebook.com/padcrdc>. En outre, la diffusion des émissions et spots sur la radio locale et sur les médias en ligne permettra au projet d'être connu par le grand public. Des bulletins d'information seront aussi produits et publiés tous les 3 mois.

g) Durabilité

La gestion et l'entretien des équipements seront assurés par les bénéficiaires. Sur ce, on mettra en place une structure institutionnelle (coopérative) capable de poursuivre les activités sans appui extérieur. Cette structure sera composée de toutes les 120 bénéficiaires. Un comité de gestion sera mis en place (élu pour un mandat de 3 ans) pour assurer la gestion de la coopérative. Les membres bénéficieront des capacitations et formations sur la gestion de la coopérative, etc. En outre, la présence permanente de PADC RD Congo grâce à son bureau dans la zone permettra à l'organisation de garder l'œil sur ce comité de gestion et sur les activités de ces femmes même après le projet, mais également d'apporter des conseils techniques pour la gestion des coopératives et le développement des activités de ces femmes.

h) Chronogramme du projet

ACTIVITES	MOIS								
	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9
Lancer officiellement le projet	15								
Identifier et sélectionner 120 femmes bénéficiaires	15	15							
Sensibiliser les bénéficiaires et les leaders locaux		15	15						
Former les bénéficiaires en techniques de transformation des PFNL				01		30			
Sensibiliser les bénéficiaires et la communauté locale sur la gestion durable des PFNL							01	30	
Installer une unité de transformation des PFNL en faveur des femmes bénéficiaires							01		
Remise de l'unité de transformation aux bénéficiaires								01	
Structurer les femmes bénéficiaires en une coopérative									15
Assurer le suivi et l'évaluation du projet	15								30